



Paiement de la location d'un vehicule de courtoisie

Par **1pigeon**, le **05/06/2013** à **15:51**

Bonjour,

J'ai acheté un vehicule neuf chez ford garantie deux ans et mon vehicule est tombé en panne au bout de 7 mois. J'ai donc demandé un vehicule de courtoisie à Ford assistance qui à loué un vehicule (car je suis handicapé et il me faut une boite automatique obligatoire). Mon vehicule neuf à été réparé le 3 juin, date ou j'ai restitué le vehicule de pret, mais ford assistance ne veus prendre en charge le pret du vehicule que jusqu'au 1 juin, j'ai donc payé 2 jours de location a mes frais, car je n'est pas ete informé de la non prise en charge de ford assistance le 1 er juin tombant un samedi. Quoi faire?

Par **moisse**, le **05/06/2013** à **17:56**

Bonjour,

Plusieurs choses :

* lire votre contrat pour ce qui concerne les conditions de mise à disposition dans le cadre de la garantie.

* écrire et soumettre au service commercial FORD FRANCE votre litige en demandant la prise en charge gracieuse de l'écart.